



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE**

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la Ville de Grande-Rivière

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

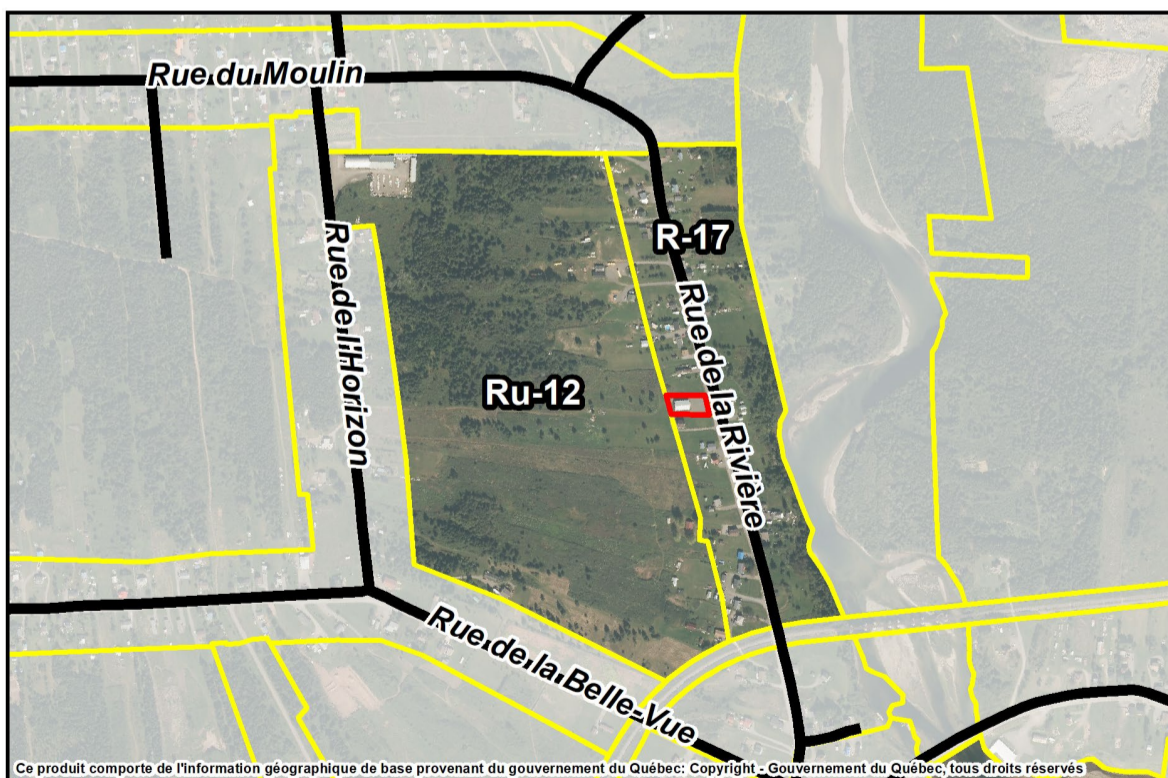
- Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, le conseil de la Ville de Grande-Rivière a adopté un projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement numéro UGR-025 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière ».
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 mai 2024, à 19h00, à la salle du conseil municipal « Gage Clapperton ». L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer lors de cette assemblée publique.
- Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 108, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Grande-Rivière, aux heures normales d'ouverture.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement a pour objet :

- Le présent règlement a pour but de modifier le plan de zonage en procédant à l'agrandissement de la zone Ru-12 à même une partie de la zone R-17 et d'autoriser en tant qu'usage spécifiquement autorisé, l'usage « Industrie de la tôlerie pour ventilation » à la zone Ru-12, le tout situé dans le secteur de Grande-Rivière-Ouest dans la Ville de Grande-Rivière.

Zones Ru-12 et R-17



Donné à Grande-Rivière, ce 24^e jour du mois d'avril 2024 (24-04-2024)
Sandrine B-Hautcoeur, greffière